Grève des débardeurs

• (0110)

[Français]

M. Pierre Bussières (Portneuf): Madame le président, il est évident que je suis très heureux de participer à ce débat qui touche à l'approvisionnement en grains de provende des agriculteurs et des producteurs agricoles de la province de Québec. On a souligné assez souvent que la situation est urgente, cependant les commentaires des journaux de ce jour tendaient à rejoindre la description donnée par l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), en disant que si la situation est grave, il reste qu'avec les moyens que le gouvernement a pris, elle n'est pas encore urgente.

Lorsqu'un problème touche les agriculteurs, c'est la société tout entière qui est touchée, non seulement un groupe marginal, un petit groupe, non seulement les producteurs agricoles, mais tous les citoyens qui dépendent des productions agricoles pour se nourrir.

Malheureusement, on ne sent pas toujours cet élément dans les réactions de l'opinion publique. On peut constater assez souvent que lorsque nous avons une hausse des productions agricoles, que ce soit le lait ou le beurre ou d'autres denrées alimentaires, on remarque immédiatement les tollés dans les journaux, dans l'opinion publique sur ces hausses. On ne s'inquiète pas cependant des revenus du producteur agricole.

Si on a une revendication syndicale pour une hausse de salaire, on est d'accord, on dit que c'est bien, qu'on doit gagner un bon salaire. En fait, qui se préoccupe de l'augmentation des revenus des producteurs agricoles? Qui se préoccupe constamment des heures de travail, des conditions de travail du producteur agricole? Actuellement, les producteurs agricoles dans la province de Québec sont encore dans des difficultés qui sont causées par un conflit de travail. Ce conflit ouvrier, ce conflit de travail qui est à la base, qui est la cause de cette situation difficile pour les producteurs agricoles rend la situation encore plus délicate, encore plus difficile.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, croyons que le régime des relations de travail au Canada doit être un régime libéral, nous croyons aux négociations, nous croyons au droit de grève comme moyen de pression pour obtenir de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail.

On parle souvent à la Chambre des conflits ouvriers lorsque la grève comme moyen de pression est mise en pratique et que cela cause des difficultés, mais on voit très rarement des débats spéciaux pour souligner des conflits ouvriers qui sont réglés.

Dans les journaux d'aujourd'hui on faisait état d'un conflit ouvrier qui a été réglé, mais personne ce soir au cours du débat ne l'a souligné. Ce conflit ouvrier qui s'est réglé par la négociation était justement relatif aux ports, au port de Montréal, cela est proche des discussions que nous avons eues. En acceptant les dernières offres des autorités portuaires, les membres du Syndicat du port de Montréal, CSN, ont définitivement écarté hier soir leur menace de débrayage qu'ils laissaient planer sur le port depuis environ deux mois. On dit que le gouvernement Trudeau ayant déjà accordé des primes sur les échelles des salaires, ceci a été le poids qui a permis d'obtenir une majorité des syndiqués pour régler le problème.

Il n'y a pas eu besoin de loi spéciale, il n'y a pas eu besoin d'avoir de débat spécial, la grève s'est réglée mais personne n'en a parlé. Mais si un conflit ouvrier «dérange», c'est normal qu'une grève «dérange», c'est un moyen de pression, immédiatement il nous faut un débat spécial. Je

ne veux pas dire que le respect du droit de grève des débardeurs règle le problème des approvisionnements en grains de provende pour nos producteurs agricoles, loin de là. Ce que je veux dire, c'est qu'on fasse bien la démarcation entre un droit qui est celui des débardeurs et un autre qui est celui des approvisionnements. Les débardeurs ont droit à la grève, ils ont droit d'user du moyen de pression pour améliorer leurs conditions de travail, nous le respectons jusqu'à ce que, comme l'a dit le très honorable premier ministre (M. Trudeau), ceci mette vraiment en danger le bien commun.

Les débardeurs ont le droit à la grève, les agriculteurs ont le droit de s'approvisionner pour nourrir leurs animaux. Non seulement ils ont le droit mais ils ont le devoir de nourrir leurs animaux. Ils ont le devoir de nourrir leurs animaux pour conserver une bonne qualité de viande et également pour protéger l'équilibre de la production des produits de la ferme. Ils ont le devoir également de penser aux conséquences que leur négligence à bien nourrir leurs animaux pourrait causer sur la population, également le devoir de penser que l'insuffisance ou la malnutrition pourrait causer des dommages irréparables dans notre production agricole. C'était cette conscience plus aiguë sûrement que ce débat permettrait d'obtenir de tous les députés de cette Chambre, conscience de cette nécessité, de ce devoir qu'ont les producteurs agricoles de nourrir leur bétail, devoir également pour nous d'examiner les possibilités pour eux d'améliorer et de faciliter leurs approvisionnements en grains.

Comme élément de solution à court terme, j'aimerais reprendre ce que mon collègue de Charlevoix (M. Lapointe) a souligné tantôt, savoir que tous les députés de la Chambre demandent aux débardeurs des ports de Québec, Trois-Rivières et de Montréal qu'ils permettent aux meuniers de s'approvisionner dans les jours qui suivent.

Je voudrais, madame le président, que tous les députés à la Chambre soient unanimes sur cette demande auprès des débardeurs. On ne les force pas par une loi, par un coup de matraque, à retourner au travail. On dit: Prenez conscience vous aussi de ce devoir pour les agriculteurs, de ce besoin fondamental pour eux de nourrir leurs animaux et permettez-leur l'accès aux entrepôts afin qu'ils puissent s'approvisionner, et continuez votre moyen de pression qu'est la grève parce qu'elle peut continuer.

Je suis convaincu, madame le président, que les débardeurs vont entendre cette voix de la raison, et je suis convaincu que si nous tous, ensemble, sommes d'accord pour faire cette demande, qu'ils la suivront.

A moyen terme, il faut s'assurer que d'autres chargements se font en priorité et qu'on prendra les moyens pour les amener aux endroits où on en a besoin. L'honorable ministre de la Consommation et des Corporations nous a également rassurés sur ce point ce soir, ainsi que l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Corriveau). Et je suis convaincu que l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Whelan) confirmera ces propos.

• (0120)

Quand on a des problèmes, des cataclysmes dans un pays, immédiatement on établit des ponts aériens, les pays collaborent pour transporter, dans le temps de le dire, des tonnes de denrées de quelque nature que ce soit et où que ce soit dans le monde. Il est impensable qu'on ne puisse pas à l'intérieur même de notre propre pays, s'organiser, nous aussi, pour transporter d'un coin à un autre les